

LA LETTRE des GRETA

L'information, une seule adresse: <http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>

SNES-FSU, Groupe FCA, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris. **Courriel:** fca@snes.edu

Sommaire:

Édito	p.1
Les Décrets et arrêté publiés - Audience DGESCO	p.2
Rencontre avec l'ANACFOC et AG nationale	p.3
Les Élections professionnelles du 29/11 au 06/12	p.4
Les stages syndicaux en Région FCA - GRETA, Liste de diffusion FCA	p.5
Les brèves des académies,	p.6
Les Stages nationaux FCA et GRETA, le Collectif national FCA,	p.7

Édito

Après le feuillet de l'été PARCOURSUP, la rentrée est toujours plus pesante dans les lycées surchargés et les lycées professionnels visés par le «tout apprentissage» organisé par les politiques libérales du gouvernement. Les GRETA sont sous tension eux aussi : les fusions dogmatiques provoquent leurs effets néfastes sur un marché de la FCA toujours plus concurrentiel quand se profile la loi «Pour la liberté de choisir son parcours professionnel» qui devrait les toucher.

Concernant les formateurs, les décrets et arrêté issus du GT15 sont parus ⁽¹⁾ et la circulaire qui les commente est annoncée. Rappelons que pour le SNES le compte n'y est pas, la transparence et l'harmonisation nationale des pratiques dans les GRETA tant attendues sont l'occasion de maigres progrès comme le décompte des heures, enfin basés explicitement sur le seul temps de travail en vigueur. Mais les modalités de décompte des activités de bilan et des activités d'insertion nous inquiètent fortement. Enfin le décret concernant les fonctions de CFC n'a pas été actualisé, la revalorisation de la prime de sujétion des CFC est oubliée et le texte sur les IF-FCA, nouvelles indemnités revalorisées pour les personnels de direction, n'est pas publié.

Le groupe national de la FCA a rencontré la DGESCO fin septembre, ayant attendu depuis le printemps la parution des textes GRETA et de la loi sur la formation professionnelle, pour interroger le ministère sur la mise en place et les impacts respectifs de cet arsenal législatif. Il semble que ce qui se trame soit difficile à appréhender et que la règle ministérielle soit le renvoi au pilotage fort des académies. †

Nous avons répondu à l'invitation de l'ANACFOC pour préparer une intervention lors de leur AG nationale du 12 octobre à Paris et avons rappelé nos mandats pour la revalorisation de la prime des CFC et avons soutenu la démarche de refonte du référentiel métier des CFC. Nous poursuivons par ailleurs nos échanges avec l'association pour proposer la syndicalisation à la FSU et bâtir des partenariats dans les académies.

Dans ce contexte, le SNES et la FSU préparent les élections professionnelles 2018 qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. Chaque voix compte y compris celles des personnels de la FCA qu'il nous faut mobiliser partout sur le sigle FSU au niveau national puis au niveau académique pour l'élection des représentants des personnels en commission paritaire. Il faut alors choisir son syndicat national et ses représentants académiques SNES, SNUEP, SNASUB, SNEP et SNUIPP.

Vous ne manquerez pas de vous inscrire aux deux stages nationaux proposés en janvier pour faire un bilan de la vie des GRETA en France et construire notre stratégie nationale et en mai, pour former des représentants des GRETA tant au niveau local que dans les instances académiques.

De même, nous construisons une liste de diffusion FCA SNES nationale afin de partager largement nos réflexions et actions, inscrivez-vous.

(1) références Legifrance page suivante

Thierry Reygades, Guy Friadt, Catherine Ehrard.

N'hésitez pas à nous faire partager vos informations et questions à fca@snes.edu

Les décrets et arrêté concernant le décompte des activités GRETA :

Ces deux décret, actualisent les textes de 1991 et 1993, sont parus le 17 juillet 2018 pour les activités des intervenants en GRETA et le décompte des heures dues. Ils entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2018. Le coefficient est revalorisé pour les contractuels et les activités de formation qui ouvrent droit à une rémunération pleine ou avec un coefficient dans l'arrêté.

1- Le décret n°2018-632 du 17 juillet 2018 modifiant le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes,

2- Le décret n°2018-631 du 17 juillet 2018 modifiant le décret n°91-1126 du 25 octobre 1991 relatif aux modalités de service des personnels enseignants des premier et second degrés participant aux activités de formation continue organisées par le ministère chargé de l'éducation nationale,

3- L'arrêté du 17 juillet 2018 fixant les activités à mener pour les intervenants devant stagiaires pour la formation continue des adultes



La version consolidée des textes :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006081524&dateTexte=>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000161692&dateTexte=20181102>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/17/MENE1815532A/jo/textee>

Audience à la DGESCO du 27 septembre 2018

Cette audience, reportée depuis le printemps, dans l'attente des parutions des décrets et arrêté GRETA pour les formateurs puis de la loi sur la formation professionnelle, a finalement eu lieu. L'ordre du jour était donc riche et nos attentes importantes.

Le sentiment qui ressort est la confirmation d'une rupture avec les politiques et ambitions précédentes. C'en est fini des instances de dialogue et de concertation GT15 et CNS !

La DGESCO renvoie les questions corporatives à la DGRH et son bureau dédié GRETA mais souhaite être informée tout de même pour savoir ce qui se passe.

Les décrets parus le 17 juillet 2018 sur les formateurs seront rapidement accompagnés d'une circulaire d'application dont on nous annonce qu'elle répondra à toutes nos interrogations.

Le SNES a dénoncé le fait que les temps de déplacement à compter sur le temps de travail ne sont toujours pas appliqués !

Un texte sur les nouvelles indemnités des personnels de direction IF-FCA doit sortir au 1^{er} janvier 2019, ces indemnités revalorisées pour une catégorie des personnels ne font pas oublier l'absence de la revalorisation de la prime pour les CFC qui bien qu'évoquée lors du GT15 a disparu dans les méandres du ministère du budget à Bercy!

La loi sur la formation professionnelle va impacter les GRETA concernant les apprentis mais la complexité et la grande étendue du texte semble ne pas permettre d'en mesurer les effets. Le renvoi aux académies chargées de piloter fortement la mise en place dans les GRETA suivant 3 scénarii sera la règle.

La "loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel" va bouleverser les comportements des citoyens en matière de "choix" de leurs parcours de formation continue. Elle risque fort de mettre les gens en incapacité d'exercer cette liberté par manque d'information et/ou excès d'informations de nature commerciale de la part des organismes de formations dans un contexte où la concurrence va se trouver exacerbée. La disparition du CIF, au motif que peu de citoyens en bénéficieraient -40 000 par an-, au profit du CPF de transition, dont le contenu

n'est pas encore connu -décrets non parus- et qui privilégiera des parcours de formation courts, sera un frein important pour les reconversions des personnes sans qualification.

Face à ces bouleversements, les GRETA, en tant qu'opérateurs publics de formation continue, se devraient de pouvoir exercer une forme de prise en charge bienveillante des citoyens en offrant une information fiable et des réponses autant innovantes que respectueuses des possibilités de chacun.

Hélas, force est de constater qu'à 1 mois de la mise en route de ce nouveau contexte, les conditions d'exercice concrètes de nos métiers restent désespérément immobiles : une vigilance toute particulière devra donc s'exercer sur les conditions pratiques de mise en œuvre des tous derniers textes régissant nos métiers afin que ne coïncide pas une complexification du marché de la formation une dégradation de nos conditions de travail déjà bien malmenées. A la souplesse imposée par la réforme de la formation continue devra correspondre une adaptabilité positive de notre profession : gain d'autonomie, écoute de notre expertise des besoins des bénéficiaires, réalisme des réponses commerciales en matières de ressources disponibles.

Les fusions des GRETA sont terminées avec en général un GRETA par département, mais la DGESCO mesure le risque encouru par ces groupements à gros budget et relance des enquêtes sur les bilans financiers pour suivre les situations.

[l'ANACFOC nationale à Paris le 4 octobre 2018.](#)

Participants : ANACFOC : Natacha COUTURE, Présidente (Montpellier), Danielle PESCHARD, secrétaire, Jean-René CASALS, Vice-président (SGEN CFTD) et Me Bruno GUILLET (avocat de l'ANACFOC).

SNES/FSU : Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Gilbert CARBONNIER (Groupe FCA national) **SE UNSA :** Christine SAVANTRE **SGEN-CFTD :** Dominique TREFLE (secrétaire fédéral SGEN), Michel GALLOY (CFC Nancy) **SNACL :** Jean-Rémy GIRARD (Président), Philippe FREY (vice-Président), Geneviève BELLEUVRE (CFC Nice)

Ordre du jour proposé par l'ANACFOC :

Préparer la table ronde du 12 octobre à Paris, Assemblée Générale des RÉGIONS ANACFOC

Thèmes de réflexion et de proposition soumis aux O.S. :

1°) Prime des CFC jamais revalorisé suit l'évolution du point d'indice

SNES-FSU : demande la revalorisation de l'indemnité de sujétion et son passage à 1 000 € par mois soit 12 000 € par an.

Les IF-FCA permettent aux dirigeants de GRETA d'atteindre les 12 000 € par an, sur le compte du GRETA ! Nous avons réussi à les plafonner à 12 000 €, la 1^{ère} mouture du texte IF-FCA permettait pour certains dirigeants d'obtenir jusqu'à 18 000 € par le cumul (EPLE support, Ordonnateur ou Agent Comptable du GRETA., Président du GRETA, EPLE réalisateur en cumul...)

Le GT15 avait enregistré et validé 100 € par mois de revalorisation. Mais cela a été bloqué par le ministère du Budget .

2°) Intégration de l'indemnité de sujétion dans les points pour la retraite:

SNES-FSU: déjà fait par la RAFP depuis 2005 mais ne se débloque qu'après 62 ans, pour les carrières longues. Faire intégrer au salaire en NBI, comme les DDFPT qui ont obtenu 40 points, et à revendiquer pour atteindre la grille de rémunérations des agrégés.

3°) Accès à la classe exceptionnelle pour les CFC :

SNES-FSU: bien sûr, mais la DGRH n'a pas accepté. Il faut la revendiquer. Les DDFPT l'ont obtenue.

4°) Redéfinition et refonte du référentiel métier de CFC :

SNES-FSU: le référentiel métier de 2005 ne s'appliquait qu'aux CFC en GRETA. Or les missions ont évolué, et les missions à la DAFCO/DAFPIC ou aux GIP FCIP n'étaient pas prises en compte.

Il faut supprimer la partie coordination du référentiel qui est à attribuer aux coordonnateurs de structures permanentes et aux DDFPT pour les lycées.

Réactualisation du cadre juridique de l'exercice des fonctions de CFC : quel statut? pour le SNES statut d'enseignant à conserver et les textes de références aux enseignants (36 semaines, carrière, avancement, hors classe, ...) pour les CFC contractuels et les CFC titulaires de l'E.N.

5°) Création d'une discipline de corps de rattachement des CFC: INGENIERIE DE FORMATION

SNES-FSU : Le CPIF permet une titularisation des contractuels initialement prévue pour la MLDS. Nous avons alerté le MEN pour qu'il soit appliqué à la FCA: formateurs sans discipline équivalente en F.I., coordonnateurs de structures, CFC. Ça a été vrai en 2005 et nous sommes intervenus à nouveau pour la loi Sauvadet en 2012. La FCA avait été oubliée mais le CPIF rétabli a de nouveau pris fin.

Le référentiel CPIF n'est pas adapté à l'activité des CFC, même s'il permet leur titularisation en tant que certifié ou PLP CPIF. Le SNES-FSU demande que le référentiel métier de CFC soit revu en référentiel « Ingénierie de Formation », en enlevant la partie « Coordination Pédagogique ». Une piste serait la création de 3 options au CPIF (Formateur et coordinateurs GRETA, coordo MLDS, CFC). Une agrégation « Ingénierie de formation » serait accessible à tous les certifiés ou PLP CPIF.

Le SNES-FSU a rappelé que les CFC ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des personnels des Greta, (postes gagés et contractuels) et que nous avons pour mandat l'égalité effective des droits entre tous les enseignants quelles que soient leurs fonctions, et donc les mêmes possibilités d'évolution de carrière.

6°) Clarification de la fonction de Directeur Opérationnel de GRETA :

SNES-FSU : La fonction de D.O. n'est pas une fonction de CFC. Elle se situe au niveau administratif et de management. Le texte de recréation des GRETA de septembre 2013 est clair sur le recrutement et les missions du D.O. en GRETA : recrutement par le GRETA et le D.O. est placé sous l'unique autorité de l'ordonnateur du GRETA !

Reste le financement du poste et les modalités de rémunérations à définir :

Pour le **SNES-FSU :**

Le poste de D.O. doit être un poste de chef d'établissement adjoint à l'ordonnateur, chargé de la FCA dans le GRETA.

Le poste doit être financé par l'état (rectorat), et ne doit pas l'être sur un poste budgétaire de CFC. Si le GRETA a les moyens financiers solides et durables et finance le poste sur ses propres fonds à ses propres conditions de rémunération, cela ne pourrait se faire qu'à la condition expresse que cela ne porte pas préjudice à l'emploi des autres personnels.

Le DAFCO/DAFPIC n'est en aucun cas le supérieur hiérarchique du D.O. !

Les Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

C'est l'affaire de tous : VOTEZ et FAITES VOTER au sein de vos établissements pour la FSU et les syndicats nationaux SNES, SNUEP, SNASUB, SNUIPP.

Vous allez voter pour:

- si vous êtes titulaires: la Commission Administrative Paritaire de votre académie
- si vous êtes contractuels: les Commissions Consultatives Paritaires de votre académie (réunies notamment en cas de licenciement ou en commission disciplinaire et saisie de toute question individuelle ou collective)
- pour tous : le Comité Technique académique et le Comité Technique Ministériel.

Dans toutes ces instances, le SNES et la FSU vous représentent et vous défendent avec assiduité.

Si vous rencontrez des difficultés faites nous en part rapidement fca@snes.edu

Du matériel est envoyé en nombre dans tous les établissements rapprochez-vous du Secrétaire SNES, SNUEP ou SNASUB de votre établissement (S1) ou de collègues Greta syndiqués à la FSU pour le distribuer auprès de vos collègues.

La DGRH et son comité d'organisation des élections professionnelles ont été alertés à plusieurs reprises aussi faites nous remonter rapidement les situations non conformes.

RÉCLAMEZ VOTRE NUMEN dans votre établissement, ou au rectorat directement.

Les contractuels de la formation continue des adultes (FCA) sont des agents non titulaires de l'Éducation Nationale. A ce titre, ils ont tous un NUMEN qui doit leur être communiqué. (confirmé par le MEN)

Le NUMEN est indispensable pour pouvoir participer aux élections professionnelles. Ne pas communiquer le précieux sésame (le NUMEN), c'est empêcher ces personnels d'exercer leur droit de vote, un déni de démocratie inacceptable.

Concrètement, si vous travaillez en Greta et que le premier mot de passe de votre messagerie vous a été communiqué par le rectorat, souvent via un CFC, et si vous ne recevez pas de lien actif pour pouvoir voter, il vous faudra réinitialiser votre boîte académique avec «mot de passe perdu» puis indiquer votre NUMEN pour la réactiver, avant de personnaliser de nouveau votre mot de passe.

Les STAGES FCA – GRETA dans les académies :

[Des stages sont déjà programmés sur Amiens, Versailles.](#)

Nous souhaiterions bien aller là où nous avons peu de retour comme par exemple dans les académies de Lyon, Bordeaux, Montpellier ou encore Lille.

Les membres du groupe FCA national sont disponibles pour animer vos stages et former les représentants des personnels aux instances académiques et locales : CCP, CCAFCA , CA , A.G. des GRETA et commissions-des personnels. A l'issue de la journée de formation les participants seront mieux armés en textes et règlements.

AMIENS le 28 NOVEMBRE 2018 au siège de la section académique (S3)

VERSAILLES en début d'année 2019.

LA LISTE DE DIFFUSION du groupe FCA nationale

Une liste de diffusion nationale se met en place. Elle doit permettre de tisser des liens plus étroits et plus fiable entre nous.

Aussi faites le savoir et remontez nous les adresses électroniques des personnels qui souhaiteraient recevoir nos informations par ce nouveau canal. Écrivez-nous à fca@snes.edu

Vous siégez en Commission Consultative Paritaire ou êtes simplement syndiqué ? Demandez au rectorat ou faites demander par le SNES académique la liste des personnels contractuels des Greta.

BRÈVES des académies

Cette rubrique vous appartient, faites-la vivre en partageant vos actualités académiques ou locales!

Académie d'Amiens – Un STAGE FCA le 28 novembre prochain.

Le stage co animé par le SNES, le SNUEP et le SNASUB se déroulera à Amiens au siège du SNES-FSU 25, rue du Riolan.

L'AFPA se rabougrit en Picardie, dans l'Oise deux des trois centres de formation disparaissent pour ne conserver que celui de Creil. C'est inquiétant pour cet acteur public de la formation des adultes.

Académie de Caen – La fusion toujours moins : le GIP en fait les frais.

Le GIP de Caen est victime d'une rétention de versement d'argent public à la suite d'un mauvais montage de projet au niveau local. Le "trou" atteint la bagatelle de 800 000 euros. Il a donc tout simplement été décidé de supprimer cette structure pour faire absorber ses missions par le GIP de ... Rouen !, dans le contexte de la préparation de la fusion des deux académies. Résultat immédiat : le licenciement des CDI et le non renouvellement des CDD, sans garantie de reprise par le GIP de Rouen ... Ils/elles risquent d'être les premiers à payer la réorganisation de l'État en région dans le contexte général de baisse de l'emploi public. Premiers d'une longue liste ?

Ces agissements, la légèreté avec laquelle sont traités ces personnels sont inacceptables. Cela renforce la volonté du SNES, du SNASUB (personnels administratifs) et de toute la FSU, dans l'unité intersyndicale la plus large possible à s'opposer fortement à la disparition du GIP de Caen et au licenciement de contractuel-le-s victimes d'un dysfonctionnement dont ils ne sont aucunement responsables, dysfonctionnement honteusement utilisé par ceux qui ne l'ont pas redressé à temps pour justifier une fusion refusée par les personnels.

Académie de Créteil – des problèmes d'organisation-

L'académie connaît des difficultés importantes. Le système informatique créé spécialement pour la formation continue ne fonctionne plus, le rectorat souhaitant l'intégrer au système académique, la maintenance n'est plus assurée. Tous les Greta de l'académie ainsi que les services centraux - DAFCO et CAFOC- ont connu des problèmes de communication interne et externe sans précédent. Les postes d'inspecteur formation continue et de DAFCO n'existent plus. Toute la formation continue de l'académie repose sur la DAFPIC, en charge de la formation professionnelle initiale et son seul adjoint ! Un autre élément inquiétant est la réduction de l'activité du CAFOC qui n'a plus la possibilité d'accueillir des clients externes et ne peut donc plus être un centre de développement et de diffusion de l'activité de recherche en ingénierie pédagogique et de formation. La politique impulsée par la DAFPIC, développement de «l'innovation», de la dématérialisation, de la commercialisation, se heurte aux manques de moyens, dans les Greta et les services de la DAFCO.

Académie de Lille - Des congés dégradés dans les GRETA!

La FSU de Lille écrit à la Recteure

Objet : **Conditions d'exercice des Conseillers en Formation Continue : fixation du nombre de jours de congés annuels**

Madame le Recteur,

La FSU est alertée par des collègues Conseillers en Formation Continue missionnés en GRETA qui sont surpris de l'imposition d'un nombre de jours de congés, fixés à 45, par Monsieur Le Délégué Académique à la Formation Continue (cf mel à répétition des : 23/07/2018, 05/09/2018, 05/10/2018) et d'un prévisionnel de congés sur l'année scolaire 2018/2019 à **rendre impérativement pour le 12 octobre 2018.**

Nous vous demandons de surseoir à cette injonction.

En effet, nous pensons que ce fait nouveau constitue une modification substantielle et sérieuse du contrat de travail pour les CFC contractuels et des conditions d'exercice pour les CFC titulaires de l'Éducation Nationale.

Une telle disposition devait passer en C.T.A. et concernant les CFC, après avis de la CAC-C-CFC et du CCAFCA.

Lors du recrutement des CFC, il n'a jamais été précisé dans les circulaires de recrutement que le nombre de jours de congés était fixé à 45.

Par ailleurs, les CFC qui sont missionnés en GRETA, n'exercent pas dans les mêmes conditions que ceux qui sont affectés au rectorat ou au GIP FCIP, qui, eux dépendent des règlements intérieurs de ces structures spécifiques. Ceux-ci sont prévenus lors de leur candidature à ces postes spécifiques.

Les CFC de GRETA sont affectés à l'établissement support du GRETA (cf arrêté de nomination et d'affectation) et ensuite rayonnent sur des territoires du GRETA, soumis aux contraintes horaires, d'ouverture et de fermeture des EPLE, et des partenaires et clients du GRETA.

Académie de Rennes –

Un GRETA n'a plus de Représentants de Personnels. Pour les autres, malgré un stage sur les droits des RP organisé au mois d'avril, les instances ont encore beaucoup de difficultés à fonctionner de façon démocratique.

En commission des Personnels, souvent aucun document n'est transmis en amont ou en cours de séance aux RP. Dans un GRETA, les CFC présents étudient directement avec la Direction le positionnement des Personnels sur le plan de formation académique, sans tenir compte des remarques des RP. Certains Personnels se voient ainsi refuser des formations sans en connaître les motifs, si ce n'est que leurs demandes ne sont pas dans les priorités du GRETA.

Lors d'un séminaire 2018 organisé par un GRETA, le DAFPIC a évoqué les évolutions des métiers de la FC vers le numérique et a souligné l'importance de ne pas être en marge. De nombreuses démonstrations y ont été présentées et ont donné l'appétence de faire évoluer les pratiques de chacun, mais le GRETA ne se donnent pas les moyens humains, ni logistiques pour y arriver. La formation qui en est un levier est refusée à certains. Cela n'est pas en cohérence avec ce qui est annoncé. Alors que le plan académique a essuyé une baisse importante des inscrits et présents sur son offre interne, le GRETA ne donnent pas les moyens aux Personnels de monter en compétences dans le domaine numérique.

Parallèlement, de nombreux collègues voient leur charge de travail constamment s'accroître sans compensation et ce malgré les décrets de cet été.

Académie de Versailles – un nouveau visage.

Nous saluons l'arrivée dans le groupe national de Nawel MAHTOUT, CFC, qui se propose d'être la correspondante académique pour la FCA dans l'académie de Versailles et vient d'initier un stage régional à venir en début d'année 2019.

Prochains STAGES nationaux FCA

24 & 25 janvier 2019 STAGE FCA national

9 & 10 MAI 2019 STAGE FCA GRETA

SVP, Inscrivez-vous sur le site <http://www.snes.edu>

Collectif national FCA à Paris vendredi 21 JUIN 2019

inscriptions auprès du groupe FCA fca@snes.edu OU guy.friadt@snes.edu

Si le délai d'autorisation d'absence pour stage est dépassé, si vous avez des difficultés à vous libérer contactez-nous à fca@snes.edu.

Le groupe FCA SNES-FSU – Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Gilbert CARBONNIER, René DELALANDE, Pierre PLACIDET, Philippe GAUDRY, Hélène BROUSSEAU, Laurent SELLOS, Nawel MAHTOUT.